



LE SERVICE PUBLIC territorial
C'EST UN bien PUBLIC

COMMUNIQUE COMMUN

Fonction publique : **La nécessité de l'action**

En cette rentrée 2006, la situation dans la Fonction publique se caractérise par un refus du gouvernement de négocier et une volonté de sa part de passer en force sur les questions clés des salaires, de l'emploi et du service public.

Sur les salaires, en refusant même l'ouverture de négociations, le gouvernement fait le choix de creuser davantage le contentieux depuis 2000. L'absence d'une volonté de refonte ambitieuse de la grille salariale aggrave cette situation.

Sur l'emploi, le gouvernement persiste dans sa politique dogmatique de réduction de l'emploi public alors même que garantir la qualité du service public nécessiterait des créations massives d'emplois. Dans le même temps, en dépit de demandes intersyndicales réitérées, le ministre Jacob refuse d'ouvrir le chantier de la résorption de l'emploi précaire.

Les services publics pâtiennent de cette politique libérale de l'emploi public. Dans la Fonction publique hospitalière, le manque criant de personnels est chaque jour plus visible et génère des conditions de travail à la limite du supportable. Au seul motif idéologique de réduction du périmètre d'intervention des services de l'Etat, le gouvernement réorganise ces derniers par des coupes sombres dans les effectifs, sans réflexion préalable et concertée sur les missions. Dans les services publics territoriaux, le poids de la précarité met à mal les garanties statutaires et l'égalité d'accès au service public.

Ultime provocation : alors même qu'il refuse l'ouverture de véritables négociations, le ministre installe courant septembre un groupe de travail sur le dialogue social dans la Fonction publique !

Pour la CGT, l'action est aujourd'hui indispensable pour faire évoluer la situation. L'unité syndicale la plus large possible est une condition importante pour construire le rapport de force. C'est dans cette optique que la CGT est intervenue lors des récentes réunions intersyndicales.

Dans l'hypothèse où le ministre ne répondrait pas positivement à sa demande d'ouverture de négociations, la CGT est déterminée à prendre ses responsabilités pour une intervention des personnels dans des délais rapides.

La CGT revendique :

- ◆ **la garantie du pouvoir d'achat sur 2006**
- ◆ **le rattrapage du contentieux salarial 2000-2004 soit 5 % de perte de pouvoir d'achat**
- ◆ **une refonte ambitieuse de la grille apportant des augmentations de salaire significatives à tous**
- ◆ **une revalorisation des pensions des fonctionnaires retraités**
- ◆ **la reconnaissance et l'harmonisation des qualifications**
- ◆ **le déblocage des carrières et des promotions**
- ◆ **un plan de titularisation ambitieux et le respect du Statut dans les politiques de recrutement**
- ◆ **des mesures sociales bénéficiant à l'ensemble des agents des trois versants de la fonction publique**
- ◆ **des créations d'emplois statutaires partout où c'est nécessaire**
- ◆ **le développement des missions de la Fonction publique pour le bien de toute la population.**

Montreuil, le 15 septembre 2006